

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Orientations budgétaires pour 2018 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le débat d'orientations budgétaires intervient cette année dans un contexte incertain. Le budget 2018 sera le premier budget reflétant le nouveau périmètre de responsabilité de la Région. Celle-ci pouvait espérer présenter un budget de stabilisation et de consolidation après plusieurs exercices de transition largement consacrés à s'adapter et à prendre en compte les nouvelles compétences, mais ce ne sera pas le cas, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les finances et le budget des collectivités, avec la confirmation par l'Etat de l'accentuation de la contrainte qui leur est imposée.

1.1. *Un budget qui se bâtit dans un contexte exceptionnel*

La préparation du budget pour 2018 se fait donc dans un contexte, une fois de plus, très particulier, complexe, marqué par trois éléments :

- une confirmation de l'amélioration de la conjoncture ;
- une confirmation par le Gouvernement de la contrainte budgétaire imposée aux collectivités. Pour le Conseil régional c'est le risque d'une perte de dotation de 28 M€ qu'il faut intégrer, très partiellement compensée par la dynamique d'évolution de la TVA dont il sera doté ;
- le troisième élément de contexte serait, s'il se confirmait, celui d'un mouvement de recentralisation avec un système fixant unilatéralement des normes de progression de la dépense de fonctionnement, le niveau d'endettement, et confiant aux préfets la responsabilité de surveiller le rythme du recours à l'emprunt par les collectivités locales.

1.2. *Une Région qui confirme ses orientations stratégiques*

La prise en compte des éléments de contexte conduit le Conseil régional à trois affirmations :

- la nécessité de maintenir et conforter une intervention publique déterminée et efficace, autour des six priorités retenues pour le projet régional ;
- la nécessité de tenir compte de la contrainte budgétaire et pour cela de maintenir une très forte exigence quant à la dépense publique, en faisant des choix plus drastiques de priorisation ;
- la nécessité d'accélérer les travaux avec ses partenaires pour l'amélioration de l'action publique à l'échelle régionale afin que les décisions que chaque niveau de collectivité doit prendre de son côté ne se traduisent pas par une contraction globale de l'intervention publique.

1.3. *Six ambitions : un projet régional pour le mandat*

Le Conseil régional rappelle que le projet politique du mandat, depuis 2015, se décline autour de six grandes ambitions pour la Bretagne, dont aucune ne peut être lue ni mise en œuvre indépendamment des autres. Elles se croisent et s'articulent entre elles dans un projet cohérent et global, renforcé par leurs dimensions transversales essentielles.

1.4. Une trajectoire financière confirmée en tendance

Le Conseil régional s'est fixé une trajectoire financière pluriannuelle exigeante et volontariste articulée autour de deux axes :

- mobiliser un plan pluriannuel d'investissement de 2,6 Mds€ ;
- conserver un autofinancement structurel capable d'accompagner ces investissements.

Le nouveau cadre des finances publiques et de mise en œuvre des compétences locales en cours de modification par l'Etat pourra impliquer une actualisation de cette trajectoire et/ou de son séquençage sur les prochaines années.

Concernant les recettes, la prospective régionale est établie en retenant plusieurs hypothèses sur la période :

- une dynamique de la TVA de 2 % par an ;
- une croissance moyenne de 2 % de la CVAE en prospective à horizon 2023 ;
- une stagnation du produit de la TICPE ;
- une progression mesurée de l'ordre de 0,70 % par an de la taxe sur les cartes grises ;
- une évolution de 1,5 % par an du financement de la formation professionnelle et l'apprentissage.

Les dépenses de fonctionnement sont contraintes pour garantir la soutenabilité du cadre financier. Ainsi, la Région visera à les réduire (hors intérêt de la dette) de 0,75 % par an en tendance, à périmètre et niveau de ressources constants.

La stratégie régionale est réaffirmée pour une optimisation des conditions d'emprunts. L'encours de dette pourrait atteindre 1,6 Md€ d'ici la fin du mandat pour permettre le financement des dépenses prévues dans le plan pluriannuel d'investissement. Une part importante du besoin est assurée par la contractualisation d'enveloppes auprès des prêteurs publics que sont la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Caisse des dépôts (CDC). Il est rappelé que le financement de la BEI est systématiquement assorti de garanties financières strictes. La capacité de désendettement qui devrait s'élever en 2017 à 3,7 ans pourrait atteindre 6,5 ans en 2022.

Enfin, la Région a recours depuis 2014 à des financements obligataires. Le programme d'émission obligataire s'élève à 500 M€, dont 280 M€ ont d'ores et déjà été mobilisés.

Cette diversification des modes de financement vise à obtenir un taux d'intérêt moyen le plus bas possible, dans le cadre d'une répartition équilibrée du risque de taux (taux fixe, taux variable) et de contreparties. Sur la période 2018-2022, le maintien d'un coût moyen de la dette inférieur à 3 % sur la période est visé.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Comme le Conseil régional le souligne à de nombreuses reprises, la préparation budgétaire pour 2018 s'exerce dans un contexte qui demeure contraignant, avec de grandes incertitudes sur les nouveaux dispositifs nationaux s'appliquant aux collectivités.

2.1. De nouvelles formes de contraintes budgétaires

Le CESER constate que le Conseil régional doit en effet s'adapter à une nouvelle méthode fixée par le gouvernement, ne reposant plus sur une réduction des dotations, mais sur un encadrement des dépenses de fonctionnement et des capacités d'emprunt, le tout inscrit dans un contrat financier préparé par les préfets (à

partir du budget 2019), ceux-ci devant ensuite veiller à la bonne exécution du contrat par les Régions. Face à cela, le Conseil régional exprime ses craintes en termes très directs, puisqu'il soulève des risques tels que la « *dévitisation de certaines politiques* », le risque d' « *étouffer toute capacité de réactivité de la collectivité* » ou encore celui d'un « *retour à une forme de tutelle préfectorale* ». Le CESER restera attentif à ce mouvement qui semble s'amorcer.

Les trajectoires tracées par le Conseil régional jusqu'en 2022 restent en-deçà des plafonds fixés par le gouvernement, qu'il s'agisse de l'évolution des dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette) avec une projection de - 0,30 % pour une limite fixée à + 0,60 %, ou de la capacité de désendettement projetée à 6,5 années pour une tolérance plus élevée, comprise entre 8 et 10 ans. Pour le CESER ces projections reflètent les efforts déjà réalisés, ainsi que la prudence de la gestion et rassurent sur la capacité du Conseil régional à respecter ses engagements et à intervenir, spécialement en investissement.

Une incertitude majeure demeure cependant : le contenu précis des futurs contrats, en particulier sur le volet de l'endettement. Pour le CESER, il importe que ces nouvelles normes ne viennent pas remettre en cause un programme d'investissement prévu et préparé de longue date. De ce fait, il partage les inquiétudes du Conseil régional quant à la position qui sera prise par le Préfet au niveau des autorisations d'emprunt inscrites dans le futur contrat Etat / Région.

En matière de recettes, le CESER considère favorablement la prudence exprimée dans les hypothèses retenues, alors que des perspectives plus favorables pourraient voir le jour, en fonction de la vigueur du redémarrage de l'économie constaté.

Une mauvaise nouvelle est toutefois à souligner : le gouvernement a fait le choix de ne pas pérenniser les 450 M€ au niveau national (28 M€ pour la Bretagne), inscrits au titre du fonds de soutien au développement économique en 2017 et qui auraient dû être inclus dans l'enveloppe de TVA transférée aux Régions dès 2018. Le CESER ne peut que le regretter, au vu des enjeux vis-à-vis de l'intervention publique en matière de soutien aux entreprises.

Conséquence de la nouvelle méthode retenue par le gouvernement, les autres recettes vont cesser de baisser, ce dont le CESER se félicite. Ces prévisions permettent en effet au Conseil régional d'envisager une évolution des ressources de fonctionnement de l'ordre de + 0,2 % par an sur la période 2018-2022.

2.2. Des orientations stratégiques confirmées, qui pourront toutefois nécessiter des adaptations

Le Conseil régional confirme ses orientations stratégiques tout en annonçant que ce nouveau cadre l'amènera à « *devoir passer d'une stratégie d'économies à une stratégie de priorisation et de décisions structurantes* ». Il fixe pour cela cinq règles de conduite :

- le maintien des investissements prévus ;
- le maintien de son action sur ses compétences socles ;
- le recours à l'évaluation des politiques publiques ;
- la confirmation de ses interventions dans des domaines de compétences non obligatoires « *dès lors qu'elles apportent une évidente contribution au bien-être et à l'attractivité régionale* » ;
- des réorientations éventuelles de certains modalités d'action dès 2018.

Le CESER prend acte de la volonté exprimée par le Conseil régional de maintenir ses ambitions. Du fait de son choix de poursuivre, voire même d'amplifier légèrement son programme pluriannuel d'investissements et au vu du cadre annoncé par l'Etat, il ne disposerait plus que d'une très faible latitude quant à ses dépenses de fonctionnement, l'écart entre la trajectoire suivie et celle résultant du plafond annoncé représentant environ 10 M€ par an, soit 1 % du total. Ce qui, pour le CESER, appelle la prolongation d'une gestion tout à la fois

rigoureuse et agile.

Pour autant, le document d'orientations budgétaires aurait pu davantage éclairer certains efforts entrevus. En effet, le Conseil régional insiste sur des priorisations et arbitrages à prévoir. Or, alors que nous approchons de 2018, il n'est pas donné d'indications plus précises sur des choix qui seraient déjà faits ou sur les réflexions en cours. Au contraire, la lecture du détail des six ambitions laisse penser que la plupart des axes d'intervention seront poursuivis et que de nouveaux projets seront lancés. Seuls quelques paragraphes laissent entrevoir des « *refontes d'ampleur de certains dispositifs* » ou encore « *une incertitude sur des projets portés par le Conseil régional* ».

Le CESER exprime une vive inquiétude à l'endroit des politiques régionales en matière de formation et d'éducation. En effet, plusieurs annonces donnent à penser que ces politiques qui représentaient 42 % du budget de la Région en 2017, pourraient faire les frais de ce que le Conseil régional appelle « *la confirmation du fait que la contrainte sur les finances locales sera accentuée dans les prochaines années* ».

L'inquiétude du CESER tient notamment à l'indication selon laquelle le Conseil régional va « *dégager des marges de manœuvre en proposant des refontes d'ampleur de certains dispositifs notamment sur tout le volet de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle* ». Le CESER tient à rappeler ici que cette rémunération des stagiaires concerne des demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, ainsi que des publics en difficulté, et qu'elle a un impact direct sur leur présence, leur assiduité et leur implication en formation.

L'inquiétude du CESER est d'autant plus forte que ces mêmes politiques pourraient, à terme, être affectées par la remise en cause des fonds structurels européens (voir l'avis du CESER sur la « *Contribution du Conseil régional de Bretagne sur l'avenir de la politique de cohésion* » présenté à cette même session).

Le CESER s'interroge également sur ce que pourrait signifier dans les OB le passage qui indique au sujet de la compétence en matière de lycées que : « *la Région doit s'adapter aux fortes contraintes budgétaires. Cette exigence nécessite de réinterroger les dispositifs en utilisant tous les leviers d'optimisation* ».

Il s'étonne par ailleurs de voir énoncée l'intention du Conseil régional « *d'innover [...] en ouvrant certaines formations pour les demandeurs d'emploi totalement sous un format numérique* ».

En ce qui concerne le mouvement de recentralisation qui est redouté par le Conseil régional, le CESER renvoie notamment à son avis sur la Carte régionale des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2018, présenté lors de cette même session. Dans cet avis, le CESER s'inquiète d'un risque de resegmentation entre programmation des formations sous statut scolaire et programmation des formations par apprentissage et de réouverture des concurrences entre systèmes de formation.

Conscient du fait que la réponse à ces questions ne peut pas être apportée tant que les incertitudes n'ont pas été levées au niveau national, le CESER attend du Conseil régional tous les éclaircissements utiles, au plus tard à l'occasion de la présentation du budget primitif en début d'année.

Il en est ainsi, entre autres priorités, pour ce qui concerne les transports. Sur ce sujet, le CESER suivra particulièrement l'évolution de la nouvelle desserte TER/TGV, la mise en œuvre de l'harmonisation de l'offre multimodale de transport, la mise en œuvre du volet mobilité du CPER concernant la réhabilitation des lignes du maillage régional, la renégociation de la future convention TER et les suites réservées au Plan régional d'actions logistiques.

Le CESER sera également particulièrement attentif aux évolutions de la politique de développement économique, suite à la perte des 28 M€ du fonds de soutien au développement économique.

Par ailleurs, le CESER renouvelle son souhait d'un éclaircissement de l'articulation entre les démarches COP, SRADDET et, désormais, Breizh COP. Pour la réussite de ces démarches, il souhaite également que soit réaffirmée dans le budget l'importance de l'observation territoriale.

En ce qui concerne l'endettement, pour préserver l'avenir il importe globalement que la croissance prévue de l'encours, du fait des lourds investissements engagés, reste contenue dans les limites prévues, et que les ratios sécuritaires correspondants soient respectés, comme c'est bien le cas actuellement. Le CESER relève d'ailleurs que l'agence de notation maintient sa confiance dans la capacité de la Région à répondre à ces critères.

Par ailleurs, le CESER constate la volonté de poursuivre les coopérations entre collectivités. Il ne peut qu'encourager ce mouvement, alors que les deux études présentées ce jour, après d'autres, font des propositions en ce sens.

La recherche de mutualisations avec d'autres collectivités, déjà évoquée l'an passé, est ici envisagée de manière plus précise, puisqu'il est question de partager des fonctions supports. Dans le même esprit, le CESER invite les collectivités à travailler de concert pour favoriser l'accès au haut débit de tous les établissements scolaires.

Plus largement, il renvoie à son étude « *Réforme territoriale en Bretagne : efficacité et solidarité* » (janvier 2016), qui soulignait que les mutualisations pouvaient souvent conduire à une amélioration du service rendu, à des économies d'échelle, mais qu'il demeurerait difficile de démontrer qu'elles permettent des économies budgétaires nettes. A l'inverse, certaines peuvent aussi conduire au sentiment d'un éloignement de l'action publique, ce qui devra rester un point d'attention pour la Région. C'est pourquoi le CESER rappelle qu'il invitait les collectivités à accélérer les recompositions, mais à le faire en dépassant les approches comptables pour « *mettre le projet de territoire au cœur des réorganisations, en partant prioritairement des besoins des citoyen.ne.s.* » Pour le CESER, c'est dans ce même esprit que le Conseil régional doit encourager le travail en commun, quand la situation s'y prête, auprès des structures auxquelles il apporte son concours. La démarche engagée au cours des derniers mois dans le secteur du tourisme apparaît à cet égard particulièrement intéressante.

Enfin, le Conseil régional déclarant vouloir s'engager davantage dans la voie de l'évaluation, le CESER ne peut une nouvelle fois que l'inviter à aller plus loin dans cette démarche, laquelle peut aider à réaliser en toute transparence les arbitrages qui s'avèreraient nécessaires. Si le CESER n'a pas lui-même vocation à conduire des évaluations, il pourra néanmoins apporter sa contribution aux côtés du Conseil régional dans les instances dédiées. A ce sujet, le CESER se félicite de la volonté affichée de mener des évaluations non seulement au regard de l'efficacité des politiques, mais en intégrant également leur « *contribution au développement économique et social* ».

Au vu de ces différents éléments, le CESER sera très attentif au budget primitif, en espérant y trouver les précisions demandées, mais également un exposé plus complet des évolutions du projet régional (aussi bien sur le volet « nouvelle Région » que sur la Breizh COP pour ne prendre que les enjeux les plus structurants), là où les présentes orientations budgétaires affichent une tonalité largement défensive, celle-ci trouvant sa source tant dans les nouvelles contraintes imposées aux Régions, que dans les signes d'une recentralisation.

En conclusion, le CESER reste attentif et souhaite que le dialogue entre l'Etat et les collectivités se poursuive et permette le développement de la Bretagne.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Orientations budgétaires pour 2018

Nombre de votants : 106

Ont voté pour l'avis du CESER : 99

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Sophie JEZEQUEL (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Olivier LE COUVIOUR (CRMA), Louis NOEL (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Pierre LEC'HVIEN (Coordination rurale), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Christian COUILLEAU (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 7

Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Mme Valérie FRIBOLLE Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

L'effort collectif nécessaire au redressement des comptes publics s'impose à tous. Et les choix de gestion qu'il justifie se doivent d'être des plus pertinents au regard des défis auxquels est confrontée la Bretagne : l'emploi, la transition numérique et environnementale, la formation. Voir maintenues les priorités du Conseil régional sur l'effort d'investissement et sur le développement économique est donc une satisfaction.

Aussi, les priorités affichées dans ces orientations budgétaires dont à notre sens positives.

Nous pensons par exemple à la prise en compte de la transmission d'entreprises dans les objectifs 2018. Comme l'illustre les premiers chiffres mentionnés par la Région et issus des travaux consulaires, les enjeux sont importants. Nous les préciserons collectivement.

Nous pensons encore aux dispositifs tels que le « Pass commerce artisanat » qui traduisent une réelle volonté de soutenir les TPE dans leurs stratégies d'investissement et de modernisation. Il sera nécessaire d'engager une démarche pluriannuelle pour ce type d'action de manière à permettre aux entreprises d'organiser leur politique d'investissement et pleinement accélérer leur transformation.

Le développement et la mise en avant d'une diversité de partenariats et de projets bâtis sur du collectif sont à notre sens la meilleure des réponses aux nécessaires efforts financiers. Nous l'avons déjà proposés ici et nous constatons que, des conventions de partenariats mises en œuvre aux projets de type « Plan Industriel Breton », nous apprenons à jouer collectif et c'est tant mieux.

Il est maintenant nécessaire d'accroître et de consolider cette dynamique. En ce sens, l'association des organismes représentant les entreprises et les territoires à des projets tels que le « guichet unique refondé » ou « l'observatoire des territoires » est une évidence. Mais une évidence qui doit se concrétiser.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de M. Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

La FSU approuve globalement les remarques du CESER sur les Orientations budgétaires 2018, orientations élaborées, une fois de plus, dans un contexte de forte incertitude pour le Budget régional. S'agissant des « priorisations » et des arbitrages que la Région annonce, la FSU partage le questionnement du CESER sur l'absence d'explicitation. Elle partage notamment les inquiétudes du CESER quant à l'impact d'une possible remise en question des politiques en faveur des stagiaires de la formation professionnelle.

S'agissant du budget des lycées qui pèse pour plus de la moitié de la *Mission Formation*, la FSU ne peut pas se satisfaire du flou entretenu une fois encore cette année : ici on lit la volonté de poursuivre tous les engagements pris, y compris ceux qui ne relèvent pas des compétences obligatoires de la Région ; mais là, on tombe sur l'annonce de la nécessité de « réinterroger tous les dispositifs existants », ou encore sur la nécessaire « recherche d'efficience » pour l'ensemble des moyens alloués aux établissements. Difficile donc de savoir ce qu'il en sera au bout du compte.

Le document de la Région met en avant à juste titre les moyens supplémentaires affectés en 2017 à l'investissement dans les lycées. L'an dernier la FSU avait salué cet effort pour l'amélioration du cadre bâti. Mais rappelons que nous avons surtout insisté pour que cet effort se poursuive les années suivantes. Aujourd'hui, au vu des besoins d'interventions toujours aussi pressants de nombreux lycées publics, la FSU ne comprendrait pas qu'on transige à nouveau sur des programmes qui sont déjà bien en-deça de ce qu'il faudrait faire. En matière de fonctionnement, la FSU n'admettra pas non plus de nouvelles injonctions à « faire mieux avec moins » alors que les marges de manœuvre des établissements se sont considérablement réduites. Elle l'admettra d'autant moins pour les lycées publics que, d'un autre côté, la Région s'est engagée depuis peu dans la réévaluation de la dotation annuelle de fonctionnement qu'elle alloue aux établissements de l'enseignement catholique.

Quoi qu'il en soit, la FSU ne peut que mettre en garde contre cette référence permanente à la recherche « d'efficience ». Car celle-ci sera supportée en premier lieu par les personnels dans leur quotidien. S'agissant justement des agents, la FSU regrette les conditions dans lesquelles la Région a acté l'extinction sous 3 ans du dispositif actuel d'allocation aux personnels en situation de handicap. Il semble que, dans la décision comme dans le calendrier de mise en œuvre, la recherche d'économies est venue percuter la construction d'une alternative concertée.

Pour finir, on ne s'étendra pas trop longuement sur les nouvelles formes de contraintes budgétaires que la politique gouvernementale semble avoir décidé de faire peser sur les collectivités territoriales. Le document de la Région les commente déjà amplement. Comme le CESER l'a relevé, cette fois la Région n'a pas hésité à exprimer ses craintes de manière très directe. La FSU ne se plaindra certes pas de voir la Région refuser de se résigner à la baisse programmée de l'action publique ; tout comme il est bon de lire que « l'inscription dans la durée de la réduction des dépenses de fonctionnement ne peut que conduire à terme à la dévitalisation de certaines politiques ».

Pourtant, singulièrement, la Région continue de s'étonner dans le même temps « qu'en dépit des efforts » imposés par les gouvernements successifs, les objectifs affichés de retour de l'activité et de l'emploi ne soient pas atteints... alors que c'est précisément à cause d'eux qu'ils ne le sont pas !

Encore un effort donc, a-t-on justement envie de dire ! Oui, encore un effort pour qu'enfin soit formulée par la Région une critique sans ambiguïté de ces *mantras* politiques qui sont à l'origine de la contrainte croissante qui pèse sur les collectivités, mais surtout sur les citoyens depuis des années : « *maîtrise des comptes publics* », *Pacte de stabilité*, agitation frénétique de la menace que ferait peser la dette sur les générations futures, etc.

Au lieu de cela, la Région préfère pour le moment prendre l'effet pour la cause et s'en tenir seulement à la dénonciation d'une volonté de *recentralisation* de la part de l'État. C'est encore selon nous une façon d'éviter la critique des orientations économiques de fond qui, en France comme dans d'autres pays voisins, déterminent actuellement ce nouveau *moment* des relations entre les États et leurs territoires. Souhaitons que ce ne soit là qu'une étape provisoire dans un processus de prise de conscience politique plus global.



Intervention de Mme Marie-Pascale DELEUME Association Eau et Rivières de Bretagne

Puisque le gouvernement va augmenter les contraintes budgétaires pour la Région, il faut en tirer les nécessaires conclusions : aller plus vite et plus fort dans la transversalité et la cohérence des politiques publiques .

Nécessaire Transversalité pour connaître, échanger , mettre en synergie les politiques et non plus les thématiques en silos indépendamment les unes des autres.

Nécessaire Cohérence, pour optimiser les dépenses de l'argent public à réparer les dégâts du laisser faire ceux d'autres politiques à effets contraires , menées aussi avec de l'argent public.

Le citoyen ne l'accepte plus et les collectivités n'en ont plus les moyens : il faut aller vers des politiques de prévention : connaître, anticiper pour réduire les effets négatifs... mettre en œuvre des critères d'eco-socio-conditionalité.

En environnement , il y a une loi : éviter , réduire, compenser, si on l'applique à toutes les politiques publiques , jusqu'à maintenant elles ont surtout compensé les dégradations occasionnées.

Un exemple, réduire l'utilisation des pesticides et des engrais améliore la qualité de l'eau, de l'air, de la santé des agriculteurs et des consommateurs, mais c'est aussi bon pour l'économie en réduisant les importations, et en développant l'économie locale et l'emploi local.

Le gouvernement en prend acte en annonçant un projet de loi pour 50% de Bio dans les cantines.

La Région s'est dotée d'une COP dont l'objectif est de contribuer aux négociations nécessaires pour réaliser les transitions . Celles ci seront l'objet de l'écriture du SRADDET, ce sont l'amplitude et la réussite de ces négociations qui permettront aussi de répondre aux contraintes budgétaires tout en réalisant les ambitions de la Bretagne pour réussir ses transitions.



Intervention de M. Jacques JAOUEN Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs du collège 1.

Le document « perspectives pluriannuelles et trajectoire financière 2018-2022 » développe dans sa première partie le contexte exceptionnel dans lequel s'est bâti ce budget.

Nous nous réjouissons nous aussi de signaux d'amélioration de conjoncture, mais tenons à rappeler que le secteur agricole et agro-alimentaire souffre toujours d'un déficit de compétitivité et de rentabilité. Les travaux régionaux sur le chantier 1 des EGA l'ont largement démontré, confirmant un certain état d'urgence, et la nécessité de poursuivre l'action publique régionale dans ce secteur d'activité.

Nous partageons également les interrogations et inquiétudes exprimées dans ce chapitre concernant la contrainte imposée aux collectivités territoriales. Nous mesurons les conséquences en cascades de cet impératif selon les arbitrages qui seront opérés, et rappelons la place qu'occupent nos activités dans tous les territoires régionaux, les plus ruraux, comme les plus péri-urbains.

Enfin, sur cette première partie, nous appelons nous aussi à la plus grande vigilance sur une remise en cause rampante du mouvement de décentralisation engagé depuis plusieurs décennies désormais. Les trois exemples illustrant cette préoccupation sont très parlants, et nous ne sommes pas sûrs, nous non plus, que les impératifs de cohésion, de résilience, de proximité des usagers, se conjuguent bien avec une recentralisation de dispositifs structurants concernant le développement économique ou la formation professionnelle.

En tout état de cause, ce mouvement, s'il se confirmait dans l'excès, nous semble contraire à l'ingrédient essentiel au rebond dont notre pays, dont nos régions et nos territoires ont besoin, je veux parler de la CONFIANCE à l'égard des acteurs socio-économiques.

Concernant les orientations stratégiques du Conseil régional, nous apprécions de lire la confirmation dans les ambitions de ce mandat de la priorité donnée à « la création de richesses, la confortation de notre appareil productif et le développement de l'initiative entrepreneuriale au service de l'emploi durable ».

De même, l'effort en matière d'innovation, l'enjeu majeur de la transmission des entreprises y sont confirmés comme priorités.

Pour ce qui concerne l'activité agricole, nous disons ENFIN ; ENFIN, car si les orientations politiques et budgétaires du précédent mandat et de ce début de mandat allaient déjà dans ce sens, les lignes ont clairement bougé dans la façon de parler de notre secteur d'activité. D'abord en confirmant le rôle structurant de l'agriculture dans l'économie bretonne et son territoire, ensuite en reconnaissant l'instabilité permanente que subit notre secteur d'activité, et la destruction de valeur induit par la pression aux prix toujours plus bas.

Le Conseil régional a apporté son soutien aux réflexions régionales concernant les EGA. Le chantier de la création de valeur et de sa répartition équitable est aujourd'hui travaillé par les interprofessions pour proposer des plans de filières. Le maintien de l'effort régional pour renforcer la compétitivité des filières et accompagner les transitions constitue en effet pour nous un axe majeur de l'action publique régionale.

Enfin, l'implication du Conseil régional sur les orientations européennes, en co-construction avec les socio-professionnels agricoles sera déterminante pour rendre cohérents les différents niveaux d'intervention, au service de la confortation de l'appareil productif dans tous les territoires.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de M. Jean-Edmond COATRIEUX Comité régional CGT de Bretagne

Les orientations budgétaires 2018 confirment les choix du tandem Macron-Philippe : respect des traités européens et attachement idéologique au libéralisme économique.

Conformément au discours libéral, l'obsession de ces perspectives est de réduire le « poids des prélèvements obligatoires » et les dépenses publiques. Cette obsession est lourde de conséquences, notamment du point de vue social.

Pour la CGT, une vraie réforme de la fiscalité nécessite de redonner du dynamisme à notre impôt sur le revenu en réhabilitant sa progressivité (plus de tranches) et en faisant contribuer ceux qui en ont les moyens comme le précise la déclaration des droits de l'Homme dans son article 13 : « une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. »

La CGT fait de nombreuses propositions sur la question de la fiscalité en prônant notamment une différenciation entre les entreprises qui encouragent l'emploi et celles qui privilégient le capital. En ce sens, la modulation des cotisations sociales serait ainsi en faveur du facteur humain.

Incertitudes, inquiétudes, tels sont les termes qui caractérisent ce débat sur l'orientation budgétaire à venir. Mais peut-on s'en étonner dès lors que l'on décide de jeter la boussole de la réponse aux besoins de la population et de l'intérêt général pour se concentrer sur quelques privilégiés et la juxtaposition d'intérêt particuliers.

Déjà en 2015, la CGT notait que les orientations proposées par la région marquaient un grand tournant de la politique régionale en rupture avec les exercices précédents, renforçant le rôle et la place de la conférence territoriale de l'action publique dans laquelle la Région entend jouer un rôle prépondérant.

Certes la région réaffirme sa volonté de privilégier la concertation, la co-construction et la valorisation des initiatives de terrains dans une démarche d'égalité des chances de développement des territoires et d'égalité des droits, dans ses multiples dimensions.

Mais les orientations annoncées tant sur la politique territoriale que sur le volet formation que sur le volet mobilité, semblent privilégier une logique de gestion à la logique de projets qui avait prévalu jusqu'à ces dernières années.

Ainsi la priorité donnée à la contractualisation avec les EPCI, en concurrence entre elles, risque bien de cantonner l'intervention régionale à un accompagnement de mesures sans réelle cohérence régionale pour la construction de solidarité et de véritables réponses aux besoins des populations et des territoires bretons. On peut comprendre dans ces conditions le report d'un exercice sur l'autre de l'observatoire des territoires.

La CGT constate qu'en dépit de nouvelles prises de compétences de la Région en matière de transport conséquence de la loi NOTRe, le désengagement opéré par l'État en matière de dotation compromet à court terme la réalisation des engagements contractualisés dans le volet mobilité du CPER.

Cela se traduira inéluctablement par de nouveaux reports notamment sur la question du renouvellement voire

de la nécessaire modernisation des infrastructures terrestres et maritimes.

La CGT rappelle que le volet mobilité sera un des axes structurant du SRADDET en cours d'élaboration et que le tarissement des ressources financières opéré depuis une décennie par l'Etat va avoir des conséquences à court terme sur le maintien de l'efficacité des services publics dans nos territoires singulièrement dans le transport. Cela ne ferait qu'ajouter à la fracture territoriale alors même que les principes de la LOTI semblent totalement remis en cause ce qui, comme il est souligné par ailleurs, ne sera pas sans conséquence.

L'avis du CESER sur les orientations budgétaires de la région Bretagne pour 2018 souligne les inquiétudes concernant notamment la formation que provoquent les principes annoncés dans le document du conseil régional. En même temps qu'est annoncé l'ambition de prendre en compte les orientations du CPRDFOP, il est indiqué que de marges de manœuvre devront être dégagés en s'attaquant notamment à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, et en mettant en place des formations tout numérique pour les demandeurs d'emploi.

Adapter des dispositifs devrait s'entendre pour développer un droit réel à la formation professionnelle tout au long de la vie. Le gouvernement annonce déjà qu'il veut réduire les droits au Congé Individuel de Formation. Il permet pourtant à de nombreux salariés d'acquérir un diplôme de qualité, après une formation longue, sans demander l'avis de leur employeur, et en gardant leur salaire. En Bretagne, le dispositif est même étendu aux demandeurs d'emploi à titre expérimental.

Le gouvernement annonce aussi sa volonté de développer l'apprentissage en raccourcissant les droits à formation des apprentis pour leur proposer des certifications limitées et des formations plus courtes au détriment de la formation générale et de l'accompagnement éducatif des jeunes.

La région doit, pour développer la première richesse bretonne, la richesse humaine proposer au contraire à tous ces publics d'emploi des rémunérations qui leur permettent réellement de s'engager dans des formations de qualité.

Ces formations ne peuvent pas être totalement sous format numérique à l'heure où tout le monde n'est pas encore connecté au haut débit et où très peu de personnes sont vraiment formées à la maîtrise des outils numériques. Cela risque d'accroître les inégalités et d'offrir une nouvelle fois de la formation aux plus formés.

D'une manière générale, c'est bien les contradictions entre accompagnement des intérêts particuliers et l'absence de positionnement clair sur la réponse des besoins aux populations et l'intérêt général qui génère autant d'interrogations et d'inquiétudes. Espérons que la présentation du budget primitif y apportera des réponses.



Intervention de Mme Annie GUILLERME Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (URCIDFF)

Je remercie le rapporteur général pour ses observations concernant les orientations budgétaires 2018 auxquelles adhère notre Fédération régionale. Nous avons bien saisi que les priorités du Conseil régional, les orientations et programmes qui en découlent sont et seront bien sûr inter-actifs dans l'attente d'une action toujours plus efficace de l'action publique à tous les niveaux dont celles des citoyennes et citoyens.

Nous attirons l'attention sur l'importance du principe transversal et intégrateur de l'égalité des chances pour le développement des territoires et celui de l'égalité des droits et de fait entre les femmes et les hommes qui doit irriguer chacune des politiques et des actions mises en œuvre.

Afin que l'égalité en droits devienne l'égalité de fait, les aiguillons sont nombreux sur les territoires. C'est un des défis de la vie associative en Bretagne, comme l'indique le dernier rapport très complet intitulé « les défis de la vie associative en Bretagne » de la commission « Qualité de vie, culture et solidarités » du Ceser de Bretagne. C'est aussi l'enjeu de tous les acteurs socio-économiques de la Région Bretagne, les entreprises et leurs représentants dont l'Économie sociale et solidaire et les syndicats. C'est aussi la mission des Services de l'État et des structures de l'Éducation dans leur pluralité dont l'Université pour construire l'égalité entre les filles et les garçons.

Viser l'autonomie des femmes par la formation professionnelle et l'insertion par le travail est le but

de notre Fédération qui devient celui de toutes et de tous en permettant la formation professionnelle et la diversification des choix professionnels, en encourageant toutes les implantations de structures accueillant les jeunes enfants, en favorisant la parentalité partagée, en luttant contre les violences sexistes et en travaillant avec les équipes éducatives et les jeunes, filles et garçons qui visent l'égalité et le respect.

Nous souhaitons que le « réflexe égalité entre les femmes et les hommes » qui est le slogan de notre Fédération, devienne celui de toutes les actrices et acteurs qui se joignent aux six ambitions de la Région Bretagne et au développement de leurs projets sur ses territoires.



Intervention de Mme Marie-Christine LE GAL Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Ces orientations budgétaires concernent pour la première fois le nouveau périmètre de la Région. Le Conseil régional consacre de longs développements de ces orientations budgétaires, à la situation des finances publiques en rappelant notamment que depuis 2009, la France fait l'objet, devant la commission européenne, d'une procédure pour déficit public excessif, qu'elle devait ramener son déficit public sous la barre des 3 % du PIB en 2013, puis en 2015 puis en 2017, ce qu'elle devrait enfin réussir à faire cette année, ce qui signifie que la dette publique de la France augmentera cette année de quelques 70 milliards d'euros.

La Région y rappelle que la France est, avec le Portugal, le pays européen qui a passé le plus d'années en procédure pour déficit public excessif et que l'Espagne et la France sont actuellement les derniers pays de la zone euro à faire l'objet d'une telle procédure. Et j'ajoute que la France a aujourd'hui un déficit public nettement plus important que celui de la Grèce !

La Région rappelle aussi que la France a le niveau de dépense publique le plus élevé en Europe.

Une telle situation justifie les termes utilisés par la Cour des comptes dans son rapport de juin 2017, termes rappelés dans ces orientations budgétaires par le Conseil régional, en préconisant, je cite, « une poursuite de la mise sous tension financière des collectivités territoriales ».

Compte tenu de tous ces éléments, nous tenons à dire ici que nous souscrivons à cette nécessaire maîtrise de la dépense des collectivités locales, impliquant une baisse plus marquée des dépenses de fonctionnement et un certain discernement dans les dépenses d'investissement que la Région annonce maintenir au niveau prévu de 2,6 milliards d'euros à périmètre constant sur la période 2016 – 2021.

De même, nous accédons pleinement à l'orientation engagée par les gouvernements successifs visant à réduire le pouvoir de taux des collectivités locales, tant nombre de celles-ci les ont fortement augmentés ces dernières décennies. Nous ne le redirons jamais assez : à partir d'un certain niveau, la dépense publique excessive nécessite plus d'impôts et de taxes, affectant d'autant la capacité des entreprises à maintenir ou créer des emplois et réduisant d'autant le pouvoir d'achat des ménages.

Quand on sait que la France détient le record du monde des pays développés en matière de dépenses publiques, on perçoit tout de suite la perte de compétitivité importante induite pour les entreprises et la perte tout aussi importante de pouvoir d'achat pour les ménages. En d'autres termes, trop de dépenses publiques, signifie moins d'emplois et moins de pouvoir d'achat !

Compte tenu de tous ces éléments, la Région confirme sa trajectoire de contraction des dépenses de fonctionnement à hauteur de 0,75 %, comme elle a su le faire lors des 3 derniers exercices. Elle indique également, je cite, que « l'objectif de maîtrise de la masse salariale reste prioritaire » et indique, je cite, « qu'il conviendra de maintenir une extrême vigilance sur les variations d'effectifs ».

Nous souscrivons bien entendu à ces orientations générales. Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Mme Catherine LONEUX Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT partage pleinement les observations du CESER sur ces orientations budgétaires.

La CFDT attachée de longue date à la décentralisation et à la libre administration des collectivités territoriales observe avec inquiétude et désapprouve la remise sous tutelle du Conseil Régional en matière budgétaire par le Préfet de Région. Pour la CFDT tout ne peut être réglé au niveau national et particulièrement les questions d'emploi et de formation.

Sur ces thèmes, la CFDT s'étonne d'ailleurs que la formation ne soit pas mentionnée dans les orientations budgétaires parmi « les éléments qui participent au principe de chance de développement des territoires ». Pour nous la formation concourt à cette égalité des chances au même titre que le travail ou la vie quotidienne.

Pour la CFDT le blocage des dépenses de fonctionnement est un non sens. La CFDT sera attentive aux conséquences de cette mesure sur les personnels du Conseil Régional et sur la politique salariale de la collectivité.

Grande a été la stupéfaction de notre délégation de découvrir dans ces orientations qu'il serait possible de « dégager des marges de manœuvre en proposant la refonte de certains dispositifs de formation et **notamment la rémunération des stagiaires** ». Dans notre région, de nombreux demandeurs d'emploi sont en attente de formation et il est absolument nécessaire de leur faciliter cet accès en leur garantissant des conditions de rémunération leur permettant d'acquiescer sereinement de nouvelles compétences pour retrouver un emploi. Le premier chantier du CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle) relatif à la question du diagnostic partagé, doit permettre d'évaluer ce que sont les conditions de sécurisation d'un parcours auxquelles les éléments de rémunération n'échappent pas. A ce titre, la CFDT propose que, en préalable de modification du cadre que fixe le conseil régional, un travail de mise à plat de l'ensemble des aides à la rémunération soit réalisé et ce dans un cadre quadripartite avec les financeurs de la rémunération des stagiaires. Cela permettra une proposition régionale cohérente d'accompagnement par la rémunération aux parcours des stagiaires de la formation professionnelle.



Intervention de Mme Nadia LAPORTE Bureaux départementaux des fédérations des conseils des parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

J'interviens au nom de l'Union des Conseils départementaux de parents d'élèves sur le document d'Orientations budgétaires 2018 du Conseil régional.

La FCPE est consciente des incertitudes sur les finances et le budget liées aux nouvelles contraintes imposées par l'Etat aux collectivités et de la difficulté de l'exercice.

Mais bien que la Région réaffirme dans le bordereau proposé, les orientations stratégiques du projet régional déclinées en 6 ambitions confirmées, nous sommes très inquiets de la répétition récurrente du terme "incertitudes" dans le document d'orientations budgétaires 2018, incitant je cite "à des choix plus drastiques de priorisation de la dépense publique", "à des modalités d'organisations nouvelles et plus performantes", "à réinterroger les dispositifs en utilisant tous les leviers d'optimisation" "à des pistes de mutualisation en ce qui concerne les travaux dans les établissements scolaires".

L'utilisation de l'imparfait dans la phrase "le plan d'actions 2017-2018 adopté en février prévoyait la mise en œuvre du schéma directeur immobilier" des lycées publics n'est pas de nature à nous rassurer sur l'engagement effectif de la Région sur les actions d'ampleur nécessaires sur des sites qu'elle a elle-même jugés prioritaires.

De même la conclusion générale du document nous invite à mots plus ou moins couverts à ne pas tenir compte de ce qui y figure et à la plus grande réserve quant à la réalisation de ses propres prévisions.

Alors dans ce contexte de flou important, nous ne nous prononcerons pas sur le contenu des propositions; nous nous contenterons de réaffirmer avec force l'importance des politiques liées à la jeunesse, à l'éducation, à la formation, politiques qui ne peuvent être considérées uniquement sous l'angle de dépenses (l'éducation et la formation constituaient largement le premier poste budgétaire par missions en 2017) mais comme une nécessité et un formidable investissement et pari pour l'avenir de la Bretagne. Nous souhaitons vivement que les efforts de l'exécutif régional permettront de les voir réaffirmés tels quels dans le prochain budget primitif.

Je vous remercie.



Intervention de M. Emmanuel THAUNIER Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

La nouvelle donne budgétaire exposée dans ce document d'orientation est à nos yeux bien plus qu'une simple problématique de gestion des deniers publics. L'on y perçoit aisément une volonté de remise en cause profonde de plus 35 ans de décentralisation et une défiance marquée à l'encontre des acteurs publics locaux.

Nous ne partageons pas cette vision de l'action publique, génératrice de confusion et éloignée de la vie et de la réalité des territoires.

Bien sûr, la diminution de l'endettement public est une nécessité incontestable. Et cette contrainte financière s'imposant à tous – et disons le ici, avec bien davantage de vigueur pour certains acteurs publics que pour d'autres, il nous faut accepter et encourager un effort commun.

Elle doit cependant être conduite avec sérieux et en responsabilisant les acteurs locaux. Les trop grandes incertitudes qui persistent sur l'évolution du panier de ressources régionales et, à court terme, le risque de perte de dotation de 28 millions d'euros pour la Région Bretagne sont en ce sens un mauvais signal. Espérons que les engagements de l'Etat, pris notamment dans le Contrat de Plan Etat-Région, ne seront pas eux aussi remis en cause par de nouveaux arbitrages.

Outre cette déresponsabilisation, cette politique traduit également un manque de confiance dans les acteurs locaux et un accroissement de l'illisibilité de l'action publique. Le projet d'une nouvelle agence nationale de cohésion territoriale dédiée « au soutien à l'ingénierie, au financement des projets en passant par le soutien au très haut débit et à l'innovation » est ainsi éloquent. Toutes ces thématiques figurent déjà dans le document qui nous est présenté aujourd'hui et mobilisent de nombreux acteurs bretons actifs dans les territoires !

Enfin, ce mouvement de recentralisation risque de bouleverser des équilibres patiemment construits à l'échelle régionale, avec, en tête de chapitre, une politique aussi essentielle que la formation professionnelle par apprentissage.

Cette réforme, concernant une politique qui mobilise 80 millions d'euros de crédits régionaux, conduirait à remettre en cause une organisation partenariale, qui, bien que perfectible, fonctionne. A l'évidence, les acteurs économiques doivent encore y être davantage intégrés et les processus de décision plus transparents. Mais le travail mené au niveau régional, en lien avec les autres politiques de développement économique et d'aménagement du territoire est à préserver.

Les acteurs économiques, et tout particulièrement les chambres consulaires, sont attachés à la préservation des écosystèmes territoriaux mis en place au plus près des besoins des entreprises pour contribuer à l'élévation des compétences en prise avec les besoins du tissu économique.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Mme Marie-Martine LIPS Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

La CRESS partage l'inquiétude du Conseil Régional sur les risques que fait peser la nouvelle méthode fixée par le gouvernement et l'encadrement du contrat liant région et Etat par les Préfets. Au delà du risque de dévitalisation de certaines politiques et de frein à la réactivité de la collectivité, c'est bien les effets positifs de la décentralisation quant à un développement spécifique de la Bretagne, prenant en compte les attentes et les dynamiques de la société civile, ainsi que ses aptitudes à l'innovation qui s'en trouvent affectées.

La CRESS constate la prise en compte de la stratégie régionale de l'ESS, notamment en matière d'accompagnement et de financement des projets, de consolidation et de développement des structures ainsi que de la montée en puissance d'une politique d'achat économiquement responsables.

Elle attire l'attention du Conseil Régional sur la nécessité de prendre en compte également la structuration d'un écosystème vertueux et innovant autour de la CRESS, des pôles de développement de l'ESS sur les territoires et des TAG, propulseurs d'entrepreneuriat collectif récemment mis en place sur les quatre départements. Elle insiste également sur une réelle prise en compte, dans le cadre des S3, de l'innovation sociale.

Enfin, si la CRESS comprend que la perte des 28M€ du fonds de soutien économique réduit les marges de manœuvre de la région et peut mener à une réduction de financement voire l'arrêt de certains dispositifs elle attire l'attention sur le fait que le programme 205 est déjà très juste par rapport aux besoins d'un mode d'entreprendre qui a fait la preuve de son efficacité dans la réponse aux enjeux d'une société en transition tant écologique que sociétale et pèse près de 15 % de l'emploi breton.